

Rapport 2016 sur la Turquie

À sa session plénière de juillet, le Parlement européen doit voter une résolution sur le rapport 2016 de la Commission, consacré à la Turquie. Les relations de longue date entre l'Union et la Turquie sont une priorité pour les deux parties mais elles se sont sensiblement détériorées ces derniers temps, ce qui risque de porter un coup d'arrêt aux négociations d'adhésion.

Contexte

Lancées en 2005, les négociations d'adhésion entre la Turquie et l'Union ont progressé lentement. Les deux parties sont l'une pour l'autre des [partenaires commerciaux](#) de premier plan et liées depuis 1995 par une union douanière que la Commission a [proposé](#), en décembre 2016, de moderniser. En mars 2016, les deux parties ont conclu un [accord sur les réfugiés](#) qui a contribué à [endiguer le flux migratoire](#) à destination de l'Europe. L'aide de la Turquie a été obtenue contre la promesse d'un financement de l'Union et d'une libéralisation du régime de visas. L'Union a ouvert un nouveau chapitre de négociation en juin 2016, mais au lieu d'être relancées, les [relations](#) entre les deux pays se sont dégradées. Après l'échec de la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016 et la déclaration de l'état d'urgence en Turquie, l'Union européenne a informellement suspendu les négociations. La [libéralisation du régime des visas est au point mort](#) car la Turquie n'a pas respecté l'ensemble des critères requis, notamment en ce qui concerne la révision de la législation antiterroriste. Les débats sur le rétablissement de la peine de mort et les atteintes à la liberté d'expression s'inscrivent quant à eux dans une tendance considérée comme [«extrêmement préoccupante»](#). En avril 2017, le référendum organisé par le régime turc a été approuvé à une courte majorité, ce qui lui a permis de modifier la Constitution dans l'objectif d'instaurer un système présidentiel fort. Depuis, la [situation est incertaine](#).

Rapport 2016 de la Commission européenne sur la Turquie

Le [rapport de 2016](#), qui est pour certains le [plus sévère](#) jamais écrit, qualifie la tentative de d'État d'attaque directe contre la démocratie. Il souligne l'attitude critique de l'Union à l'égard des événements qui ont suivi et son soutien total aux institutions démocratiques de la Turquie. Il considère également que les mesures d'urgence (suspensions, licenciements, arrestations et détentions pour liens présumés avec le mouvement Gülen et participation au coup d'État) ont gravement violé les libertés et droits fondamentaux et affecté l'ensemble de la société. Ces mesures font actuellement l'objet d'un examen par [le Conseil de l'Europe](#). Le rapport relève que la situation dans le sud-est de la Turquie est l'un des principaux défis à l'heure actuelle. Après l'échec du processus de règlement de la question kurde en 2015, la situation sécuritaire s'est dégradée et les atteintes aux droits de l'homme se seraient intensifiées. Le rapport fait ressortir que les réformes prévues pourraient entraîner des régressions et énumère les principaux points de préoccupation: administration publique, indépendance du pouvoir judiciaire, [liberté d'expression](#), et même l'économie. Il note aussi que la corruption reste un problème grave. Il juge par ailleurs alarmant l'adoption d'une loi qui a permis de lever l'immunité d'un grand nombre de députés et de les incarcérer. L'application d'une loi antiterroriste non conforme à l'acquis communautaire suscite également de sérieuses inquiétudes quant au respect des droits fondamentaux. Il considère en revanche comme une démarche positive l'adoption d'une loi portant création d'un [Conseil des droits de l'homme et de l'égalité](#).

Position du Parlement européen

En 2016, le Parlement a adopté des résolutions portant sur la [situation des journalistes](#) en Turquie et sur les [relations UE-Turquie](#), et a appelé à un gel temporaire des négociations d'adhésion après la tentative de coup d'État. Le 20 juin 2017, la commission des affaires étrangères (AFET) a adopté un rapport concernant le



rapport 2016 de la Commission relatif à la Turquie. Ce rapport condamne le coup d'État et les mesures d'urgence en ce qu'ils portent atteinte aux libertés fondamentales. Pour ce qui concerne le résultat du référendum, il souligne que les modifications constitutionnelles proposées ne sont pas conformes aux critères de Copenhague et appelle à la suspension des négociations d'adhésion si elles restent inchangées. Il recommande par ailleurs de mettre immédiatement fin aux négociations [si la peine de mort devait être rétablie](#). Il appelle les autorités turques à lever l'état d'urgence et à s'engager dans un processus politique de règlement de la question kurde. Il souligne qu'il est d'une grande importance stratégique pour les deux parties de maintenir la qualité de leurs relations et de poursuivre le dialogue sur les défis et intérêts communs (lutte contre le terrorisme, immigration, énergie, commerce). Il soutient la proposition de moderniser l'union douanière et se félicite de l'hospitalité de la Turquie envers les réfugiés. Il invite la Commission à s'assurer de la pérennité des investissements en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil en Turquie et souligne que le règlement de la question chypriote est essentiel pour l'ensemble de la région.

Rapport d'initiative: [2016/2308\(INI\)](#). Commission compétente au fond: AFET; Rapporteuse: Kati Piri (S&D, Pays-Bas).